



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à l'agriculture biologique.

**Demande de dérogation « Mortalité élevée d'animaux liée à une maladie ou une catastrophe »
Article 47.a du règlement (CE) n°889/2008**

Formulaire à envoyer à votre organisme de contrôle

Critères à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément à l'article 47.a du règlement (CE) n°889/2008 :

Critère 1 : Le lien entre la mortalité des animaux et une maladie ou une catastrophe est avéré.

Critère 2 : Les animaux pour la reconstitution du cheptel ne sont pas disponibles en agriculture biologique.

La durée de la dérogation sera définie par l'INAO.

La demande de dérogation doit être réceptionnée par votre organisme de contrôle avant tout achat d'animaux non biologiques.

ATTENTION La dérogation n'est considérée comme accordée qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.

**Demande de dérogation « Mortalité élevée d'animaux liée à une maladie ou
une catastrophe »
Article 47.a du RCE n°889/2008**

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

Raison sociale et n° SIRET :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

N° Téléphone : N°Fax :

E-mail :

1. Espèce(s) animale(s) et race(s) concernée(s) par la mortalité :

Espèce animale	Race	Nombre d'animaux morts	Taille du cheptel avant catastrophe ou maladie

2. Cause de la mortalité des animaux :

Veillez nous fournir tous les justificatifs (vétérinaires, arrêté préfectoral, avis d'expert de l'assurance...).

Une catastrophe, précisez laquelle :

Une maladie, précisez laquelle :

3. Preuves de non disponibilité d'animaux biologiques de renouvellement :

Précisez les contacts pris avec les fournisseurs prouvant l'indisponibilité de ces animaux en production biologique (avec les dates, les noms et numéros de téléphone des interlocuteurs...).

4. Nombre total d'animaux non biologiques que vous désirez acheter :

Espèce et race	Nombre d'animaux et date prévisionnelle d'achat		Nombre d'animaux et date prévisionnelle d'achat		Nombre d'animaux et date prévisionnelle d'achat		
	Sexe	Femelle	Mâle	Femelle	Mâle	Femelle	Mâle
Jeunes (Nullipares)							
Adultes							
Autres							

L'INAO peut se déplacer sur votre exploitation afin de procéder lui-même à des vérifications.

Ce formulaire dûment complété doit être transmis à votre organisme certificateur qui le transfèrera à la délégation territoriale de l'INAO compétente qui traitera votre dossier.

Nom de votre organisme certificateur :



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (Remplissez-le intégralement).

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

*
* *

Cadre réservé à l'organisme certificateur :

Date de réception de la demande :

L'opérateur répond-t-il à l'ensemble des critères de l'art. 47.a : OUI / NON

Transmission de la demande de dérogation à l'INAO avec :

Avis favorable / Avis défavorable / Avis réservé

Justification de l'avis :

Date de l'avis :

Nom et visa du Responsable de l'organisme de contrôle :

Cadre réservé à l'INAO :

Date de réception de la demande :

Date d'envoi de l'accusé de réception à l'opérateur :

Avis de l'INAO : Avis favorable / Avis défavorable

Date d'envoi de la décision :

Si avis favorable :

- durée de la dérogation :
- Espèce(s) non biologique(s) autorisée(s) par la dérogation :
- Nombre d'animaux autorisés à l'achat :